

CHAMP DES CAILLES

O.DELEUZE

N'est plus CRÉDIBLE ?

En 2014 :

Il publie le Plan Logement Communal y prévoyant la construction de 70 à 80 logements, en accord avec le Logis, La Ferme des Cailles, la Région et la SLRB. Il initie ce projet de constructions sur le Champ des Cailles. **Les riverains réclament une étude des incidences environnementales et urbanistiques et de mobilité.**

Il ignore leur demande.

EN 2016 :

- IL SIGNE LA CONVENTION AVEC LA SLRB POUR LA RÉALISATION DU PROJET ARCHIDUCS GERFAUT COMPRENANT L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ARCHIDUCS/CAILLES.
- IL DISSIMULE CES DOCUMENTS mais revendique la transparence !
- IL TENTE ENSUITE DE LES DÉPLACER SUR TRITOMAS ET TRITONS/NYPHES

EN 2017 :

- En juillet, IL N'OBTIENT PAS LA SUPPRESSION DU PROJET CAILLES, MAIS SA SUSPENSION AVEC L'ÉTUDE SAULE (2020)
- Fin 2017

240 RIVERAINS À L'INITIATIVE DU MOUVEMENT CITOYEN BOITSFORTOIS

introduisent une demande d'élaboration d'un PPAS, seul moyen légal d'assurer un développement équilibré du quartier et de pérenniser la Ferme des Cailles, en :

- ASSURANT LES AFFECTATIONS DU SOL
- RÉGLANT LEUR MODE D'UTILISATION
- DÉFINISSANT DES PRESCRIPTIONS PRÉCISES

EN 2018 :

CONTRAIT ET FORCÉ,

IL DÉMARRE LA PROCÉDURE AUPRÈS DES INSTANCES RÉGIONALES

MAIS PERSPECTIVE. BRUSSELS MET EN GARDE, LE 24 JUILLET 2018 : IL NE FAUT PAS METTRE EN PÉRIL LES PROJETS PRÉVUS ARCHIDUCS GERFAUT, CAILLES, TRITOMAS.

Aucune réaction d' O. Deleuze, Bourgmestre, à part des **PROMESSES ÉLECTORALISTES** dans les médias, à la veille des élections :

“MOI BOURGMESTRE, ON NE CONSTRUIRA PAS SUR LE CHAMP DES CAILLES“.

Et puis ... ?

QUE FERA-T-IL DE CES CONTRAINTES ?